



Elections des parents d'élèves au conseil d'administration

publié le 30/09/2022

Le matériel de vote des parents d'élèves (bulletins de vote-professions de foi) est actuellement distribué aux élèves ou envoyé par La Poste.

Chaque parent est électeur et ne dispose que d'une voix quelque soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

Vous avez deux possibilités pour faire parvenir votre vote :

- ▶ soit envoyer l'enveloppe complétée et timbrée par La Poste, elle devra nous parvenir avant la clôture du scrutin le vendredi 7 octobre à 16h00
- ▶ soit déposer ou faire déposer la ou les enveloppes blanches contenant le vote par votre enfant au SECRETARIAT DU COLLEGE au plus tard le vendredi 7 octobre à 16h00.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.